

Avis de constitution

SOCIETE « AUTO MOTIVE BUSINESS COTE D'IVOIRE » en abrégé « AMBCI »

Siège ABIDJAN MARCORY KBF , NON LOIN DU  
RESTAURANT LE YOTA, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 31 Jan 2024 reçus par Me Marie Thérèse A. POLNEAU, NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 07 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AUTO MOTIVE BUSINESS COTE D'IVOIRE » en abrégé « AMBCI »

Objet :

- La vente de véhicules neufs et poids lourds ;
- Service après-vente ;
- magasin de rechange d'origine ;
- Commerce divers ;
- L'intermédiation commerciale ;
- Transport de personnel ;
- La mise en valeur desdits immeubles ;
- La gestion de personnel ;
- Transfert d'argent, mobile money ;
- Import – Export ;
- BTP : L'exécution de tous travaux de construction et d'entretien de bâtiments et d'ouvrages de génie civil, d'entretien routier, d'aménagement urbain et de lotissement.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location-gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles,

mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN MARCORY KBF , NON LOIN DU RESTAURANT LE YOTA, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M ADAI PASCAL ANICET (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2024-B13-02716 du 18/03/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16120/GTCA/RC/2024 du 18/03/2024

